AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1664
FR0000130213-FS0549

11 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 août 2014, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société LAGARDERE SCA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 564 396 actions[2] LAGARDERE SCA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,78% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LAGARDERE SCA sur le marché.

[1] La participation de BlackRock est détenue pour le compte des clients, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 576 891 actions LAGARDERE SCA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir 108 069 « c*ontracts for differences* » (pris en compte dans la détention ci-dessus) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions LAGARDERE SCA, réglés exclusivement en espèces.

[3] Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 173 625 344 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.